

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/ecole-des-monts-d-aunay-le-ras-le-bol-de-la-maire-...>

De

5 min read

## École d'Aunay-sur-Odon : le ras-le-bol de la maire, moquée et menacée de mort

La maire d'Aunay-sur-Odon (commune nouvelle des Monts-d'Aunay), Christine Salmon, prend la parole sur France Bleu Normandie. **Elle revient en longueur sur l'affaire des anciens élèves de l'école de la commune**, mobilisés depuis le 13 septembre 2021, contre une décision du conseil municipal. Celle de renommer l'école au nom de Pierre Lefèvre, ancien instituteur. [Une décision inacceptable pour ce collectif d'anciens élèves, car ils reprochent des faits de violence et d'humiliation subis pendant leur scolarité par Pierre Lefèvre.](#)



Dans cette affaire, **Christine Salmon, est pointée du doigt par le collectif et même récemment parodiée** par ce dernier, la semaine dernière, dans un sketch des Deschiens, *"pour continuer à protester contre le changement de nom"* selon le collectif.

Une nouvelle fois consternée par cet épisode, **Christine Salmon dénonce un acharnement**, qu'elle subit depuis bientôt 2 ans. Entretien.

### France Bleu Normandie : Vous dites que changer le nom de l'école, ce n'est pas "que" votre décision ?

Christine Salmon : "En effet, c'est une décision du conseil municipal de renommer l'école élémentaire. Il fallait donner un nom aux anciennes écoles, l'école des filles et l'école des garçons, qui n'avaient pas de nom officiel sur l'ensemble. **Je tiens à préciser que le bâtiment Jules Verne reste Jules Verne et que le bâtiment George-Sand reste le**

**bâtiment George-Sand.** Donc, avec la majorité, nous avons pensé à Pierre Lefebvre parce qu'effectivement, il a été directeur de cette école. Mais il a surtout été un élu au service de la commune pendant de nombreuses années. Il a fait 38 ans à la commune, ce n'est pas rien. Il n'y a rien qui interdit de le faire du vivant de la personne, de rendre hommage à un élu qui a œuvré durant toute sa carrière et ses mandats pour le territoire, pour le scolaire en particulier".

## **FBN : Le collectif dénonce les sévices de Pierre Lefèvre... les avez-vous entendus ?**

C.S : "Je tiens aussi à dire que la décision a été prise collégalement avec les élus du conseil municipal, en respectant toutes les règles de la démocratie. **Moi, je ne reproche rien au collectif. La seule chose, c'est que je constate, c'est quand même qu'ils ont une certaine violence verbale et visuelle.** Depuis plusieurs mois, ils sont remontés contre la décision du conseil municipal et ils ont déposé un recours au tribunal administratif. Ils ont tout à fait le droit de ne pas être d'accord".

## **FBN : Cette affaire a-t-elle pris de trop grandes proportions ?**

C.S : "Oui, car je préférerais qu'on parle de notre commune d'une autre manière. Le collectif dit aussi que je n'ai pas pris contact avec eux. Il faut savoir que je me suis entretenue avec le représentant de ce collectif par téléphone. Eux, ils ont créé **une page Facebook dans laquelle je suis quand même très souvent malmenée avec l'utilisation de mon nom, de mes photos. Ils me comparent à des hommes d'une violence incroyable.** Toutes ces actions ont été menées dans la commune. Récemment, il y a des chroniques qui ont été faites sur les ondes nationales. Sur les réseaux sociaux, on me compare aux frères Kouachi ! J'ai reçu une lettre anonyme où on me coupe la tête. C'est quand même pas banal"

## **FBN : Remettez-vous en cause la parole du collectif ?**

C.S : "Je m'interroge. On a pris une décision qui est légale. **Moi, je ne suis pas juge, pour juger ce qu'a pu faire ou ne pas faire Pierre Lefèvre. La présomption**

**d'innocence existe aussi.** Après, je peux comprendre que des gens ne soient pas d'accord, qu'ils aient vécu peut-être des choses. Je ne peux pas donner de jugement là-dessus. On a pris une décision en conseil municipal dans toute la légalité, en respectant le code des collectivités territoriales. Maintenant, la justice fera son travail".

## **FBN : Aujourd'hui, ça va trop loin ? Vous avez pris un avocat ?**

C.S : "J'ai pris une avocate qui est en train d'examiner les choses, car les réactions concernant cette dénomination prennent des proportions quand même violentes et directement à mon encontre. Il me semble nécessaire de prendre les conseils d'un avocat puisque les attaques sont dirigées contre moi pour une décision qui a été prise par une assemblée. **La justice fera son travail, le tribunal administratif de Caen doit rendre sa décision courant juin**".

## **FBN : Ce n'est pas un mandat de tout repos pour VOUS...**

C.S : "Disons que je pensais que mon mandat serait occupé à des choses plus productives pour la commune. **Vous voyez, quand j'entends qu'il y a 20% des maires élus en 2020, qui ont déjà démissionné, je peux comprendre, mais je ne ferai pas ça parce que j'ai été élu par 57 % de la population, pour faire avancer la ville.** Pour l'instant, par rapport à mon programme électoral de 2020, je réussis à avancer avec mon conseil municipal. C'est ça qui me motive. Je suis là jusqu'en 2026, donc je vais continuer, même si c'est difficile. De toute façon, il n'y a rien de facile dans la vie".

Generated with Reader Mode